



58 ALLEE DE L'INDUSTRIE  
ZAE LA FORÊT  
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE

Service Assainissement  
[secretariat@s-rb.fr](mailto:secretariat@s-rb.fr)

**DEMANDE DE CONTRÔLE  
D'UN ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF DANS LE CADRE  
D'UNE VENTE  
2026**

**⚠ La facturation sera établie au nom du demandeur renseigné ci-dessous :**

Je soussigné(e) \* .....

*Nom et prénom pour les particuliers / Nom de la copropriété et du syndic*

Né(e) le \* ..... à \* .....

*Date et lieu de naissance pour les particuliers*

Domicilié(e) : \* .....

*Adresse complète actuelle*

Téléphone \* : ..... - Mail : .....

*\* Mentions obligatoires*

**Depuis le 1er janvier 2011, en application de l'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif doit fournir, dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC, informant l'acquéreur de l'état de l'installation.**

Sollicite le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe pour effectuer un contrôle de fonctionnement dans le cadre d'une vente sur le dispositif d'assainissement non collectif mentionnée à l'adresse ci-dessous.

Adresse du logement en vente / du bâtiment à contrôler \* : .....

*Numéro de rue, rue, commune, n° de bâtiment ou de montée, n° d'appartement*

Numéro de parcelle précédé de la section \* : .....

Personne à contacter pour effectuer le contrôle \* : .....

*Nom, prénom et téléphone*

À ....., le .....

**NB : Toute demande incomplète ne sera pas traitée**

Signature

**Intervention à régler à réception de l'avis des sommes à payer (« titre exécutoire de paiement ») : 220 € TTC**

Délibération du comité Syndical du 10 décembre 2025

- Soit par chèque à l'ordre du Trésor public
- Soit par virement bancaire : (référence à renseigner : **ANC SRB + « nom de la commune du bien à contrôler »**)  
RIB : 30001 00136 C7490000000 19  
IBAN : FR16 3000 1001 36C7 4900 0000 019 - BIC : BDFEFRPPCCT
- Soit par le site de télépaiement des Finances Publiques : [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)